

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

*Suspension de la livraison du courrier*

### **Des mesures mises en place à Saguenay**

**Saguenay, le 15 mai 2025** - Le conflit de travail chez Postes Canada pourrait causer de nouvelles perturbations à compter du 22 mai prochain, date à laquelle prendra fin la prolongation des conventions collectives. Cette possibilité a rendu nécessaire la mise sur pied de solutions alternatives pour certains services de la Ville de Saguenay, considérant que des retards sont à prévoir.

Ainsi, nous invitons les citoyens à acheminer leurs documents par courriel aux différents services municipaux, lorsque cela est possible. Lorsqu'il s'agit de colis ou autres documents ne pouvant être transmis par voie électronique, il est possible de se présenter au comptoir du service concerné ou d'utiliser toute autre méthode de livraison (services privés). Voici les adresses courriel des services touchés par cette mesure :

- Comptes à payer : [tresorerie@ville.saguenay.qc.ca](mailto:tresorerie@ville.saguenay.qc.ca)
- Comptes à recevoir : [taxation@ville.saguenay.qc.ca](mailto:taxation@ville.saguenay.qc.ca)
- Cour municipale/constats d'infraction : [courmunicipale@ville.saguenay.qc.ca](mailto:courmunicipale@ville.saguenay.qc.ca)
- Réclamation : [reclamation@ville.saguenay.qc.ca](mailto:reclamation@ville.saguenay.qc.ca)
- Hydro-Jonquière : [hydrojonquiere@ville.saguenay.qc.ca](mailto:hydrojonquiere@ville.saguenay.qc.ca)

Par ailleurs, en ce qui concerne la facturation des services d'électricité d'Hydro-Jonquière, nous vous invitons à souscrire au service de facturation en ligne, si ce n'est déjà fait, pour recevoir votre compte par courriel : [facturation-hydro-jonquiere.saguenay.ca](http://facturation-hydro-jonquiere.saguenay.ca), et à effectuer votre paiement en ligne par le biais de votre institution financière.

Afin d'éviter des retards dans les paiements de vos comptes de taxes, nous vous invitons à procéder à ceux-ci par internet par le biais de votre institution financières. Dans l'impossibilité, il sera exceptionnellement possible de déposer vos chèques au comptoir de services situé à l'hôtel de ville de Saguenay.

Pour la cour municipale (constats d'infraction), les personnes désirant effectuer un paiement (incluant le versement des ententes de paiement) sont invitées à utiliser un autre mode de paiement afin de s'assurer que leur paiement soit reçu dans les délais requis. Pour connaître les modalités de paiement disponibles, il est possible de consulter le site [contravention.saguenay.ca](http://contravention.saguenay.ca) ou de contacter un percepteur des amendes en composant le 418 698-3160. Il est à noter que les délais de paiement demeurent les mêmes.

De la même façon, vous pouvez également recevoir par courriel les avis de retard ou les factures émises par les bibliothèques de Saguenay. Pour ajouter votre courriel à votre dossier d'utilisateur, veuillez composer le 418 698-5350.

-30-

Source : Service des communications  
Ligne médias : 418 54MEDIA  
(418 546-3342)